

Communication aux adhérents de MASE Rhône Alpes gestion du système SSE MASE pendant la crise sanitaire liée au COVID-19

1. Que va-t-il se passer pour les audits de certification dans les mois à venir ?

- **Audits de renouvellement** = En l'absence d'audits de certification en avril il n'y aura pas de Comité de Pilotage en mai 2020. A ce jour celui de juin est maintenu pour restituer les audits qui pourraient être réalisés en mai. Tous les audits programmés ou reprogrammés en juin seront restitués en juillet. Concernant d'éventuelles demandes de report elles sont examinées au cas pas par cas sans préjuger de leurs acceptations.
- **Audits Initiaux** = Aucune demande d'anticipation de date de passage ne pourra être acceptée. Face aux circonstances exceptionnelles nous pourrions être amenés à déplacer des dates de restitutions au profit des audits de renouvellement. Nous ne manquerons pas de tenir informées toutes les entreprises concernées individuellement.
« contact@ masera.fr » reste l'adresse à laquelle faire parvenir vos demandes.

2. Comment maintenir le système SSE selon le référentiel MASE et continuer à le faire vivre dans cette période particulière ?

Si vous le pouvez, utilisez des applications qui permettent d'organiser des web conférences et profitez-en pour organiser des causeries. Si le thème de la gestion de crise autour du coronavirus va s'imposer afin de maintenir les salariés informés, tout autre thème Santé Sécurité et Environnement sera adapté. Pensez à consigner tous les éléments correspondants et assurer la traçabilité nécessaire.

Toutes les communications par téléphone peuvent aussi être très adaptées

Bien penser à mettre le Document Unique à jour. En effet, l'évaluation des risques doit être revue, tout comme les mesures de prévention associées pour gérer cette pandémie comme par exemples la réorganisation du travail (télétravail, 1 salarié par véhicule...), l'achat de gel hydro alcoolique/de désinfectants, mesures de distanciation, rédaction d'un plan de continuité d'activité, mesures prises pour la réalisation des tâches, anticipation des risques liés à la co-activité, consignes en matière d'hygiène...

Tout ce que vous faites pour gérer ces événements doit être tracé

Vous devrez témoigner de votre bonne prise en compte de cette situation exceptionnelle et des limites/difficultés que vous aurez rencontrés.

Pour vous aider vous pouvez consulter les sites du gouvernement, de l'OPPBTP*, de l'UIMM, des CARSAT* et des Services de Santé au Travail (Exceptionnellement les médecins du travail sont autorisés à prescrire des tests de dépistages et des arrêts de travail), ils sont mobilisés au service des entreprises.

3. Comment fonctionne MASE Rhône Alpes en cette période ?

L'équipe d'administration :

- est en télétravail à l'exception de la secrétaire administrative qui n'est pas joignable
 - va, comme dans beaucoup d'organisations en cette période de confinement, épurer ses congés ce mois-ci.
- A partir du lundi 6 avril 2020 et pour une période indiquée dans nos messages d'absences sur nos boîtes mail nous aurons des accès très limités ou serons sans accès à nos messageries.
- Nous resterons joignables, pour d'éventuelles **urgences**, aux numéros suivants : 06.11.50.41.64 ou 06 09 23 38 77.
- Dès notre retour nous vous donnerons de nouvelles informations sur notre fonctionnement pendant cette crise.

Merci à toutes les entreprises adhérentes et leurs personnels qui, dans l'intérêt général, continuent leurs activités. Toute l'équipe a conscience des difficultés que vous rencontrez et reste, plus que jamais, à votre écoute.

Voici des exemples de sites qui peuvent vous aider...

La Carsat Sud-Est vous informe sur les recommandations des pouvoirs publics, l'INRS et l'Assurance Maladie

> Documentation

- Fiche pratique : " Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger la santé de ses salariés face au virus ? " *Source : travail-emploi.gouv.fr*
- Affiche : " Rappeler les bons gestes " *Source : santepubliquefrance.fr*
- FAQ : " Masques de protection respiratoire et risques biologiques : foire aux questions " *Source : inrs.fr*
- FAQ Juridique : " Obligations des employeurs et des salariés en période de pandémie " *Source : inrs.fr*
- FAQ COVID-19 et entreprises *Source : inrs.fr*
- FAQ Ministère du Travail : " Coronavirus : Questions/réponses pour les entreprises et les salariés " *Source : travail-emploi.gouv.fr*

> Une information par secteur *Source : travail-emploi.gouv.fr*

- Fiche pour " les métiers de chauffeur ou livreur "
- Fiche pour " le travail en caisse dans les commerces qui restent ouverts " et des conseils spécifiques (*Source : CRAMIF*) pour les salariés exerçant cette activité
- Fiche pour " le travail en boulangerie "
- Fiche pour " le travail dans un garage "
- Fiche pour " les activités agricoles "
- Fiche pour " le commerce de détail "
- Fiche pour " le travail sur un chantier de jardins espaces verts "
- Fiche pour " le travail dans l'élevage "
- Fiche pour " le travail en secteur hippique "

> Sites internet

- Le site du gouvernement
- AMELI pour les ENTREPRISES
- Ministère des Solidarités et de la Santé
- Ministère du Travail
- INRS
- Santé Publique France

> Réseaux sociaux

- Assurance Maladie
- INRS
- Ministère du Travail

> Service en ligne

- Déclaration de maintien à domicile (l'Assurés salariés)

PréventionBTP

Avec l'OPPBT, simplifiez-vous la prévention des risques.

🔍
👤
🏠

🏠
ACTUALITÉS
PRÉVENTION PAR MÉTIER
FORMATION
DOCUMENTATION
👤 MON ESPACE

Accueil > ... > Entreprise > Covid-19 : PME-TPE-Artisans, l'OPPBT vous propose un mode d'emploi pour vous organiser si vous devez maintenir votre activité


← Retour à la liste

☆
🔖
A+ A-
Partager
📧
📷
📧
📧
📧

Covid-19 : PME-TPE-Artisans, l'OPPBT vous propose un mode d'emploi pour vous organiser si vous devez maintenir votre activité

- Mise à jour le 20/03/2020 16:45 Entreprise

Si vous devez maintenir votre activité dans le contexte de la pandémie de Covid-19, l'OPPBT vous propose un document d'aide pour établir votre plan de continuité d'activité (PCA), dans le respect de toutes les mesures barrières nécessaires à la préservation de la santé et de la sécurité de vos salariés.



Si votre activité est maintenue, par exemple pour des interventions d'urgence, de maintenance ou de dépannage pour des activités essentielles (hôpitaux, réseaux, etc.), l'OPPBT met à disposition une aide à l'établissement du plan de continuité des activités (PCA) afin de faciliter votre organisation dans ces conditions exceptionnelles.

Spécialement élaboré pour les PME, TPE et entreprises artisanales, le document pratique vous guide à chaque étape clé :

- Organiser le maintien de vos activités essentielles de gestion (votre plan de continuité des activités-PCA),
- Principales dispositions à respecter pour assurer la continuité des chantiers urgents ou de dépannages,
- Anticiper un arrêt de vos chantiers et prévoir les tâches essentielles qui doivent être maintenues,
- Assurer une reprise partielle en période de confinement,
- Anticiper la reprise de votre activité pour pouvoir redémarrer rapidement.

▶ Télécharger « Mon plan de continuité des activités - Sécurité-prévention des salariés »

Cet outil vous accompagne également dans la mise en pratique des gestes barrières indispensables pour protéger la santé et la sécurité des compagnons sur vos chantiers. Si les conditions de prévention ne sont pas remplies, l'OPPBT recommande l'arrêt de chantier. Priorité à la protection de vos salariés.

L'OPPBT est présent pour répondre à vos questions grâce au [service PréventionBTP En Direct.fr](#). Vous pouvez entrer en contact avec un conseiller en prévention par chat, par téléphone ou par e-mail. Les conseillers de l'agence PréventionBTP En Direct sont disponibles du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

Nous mettrons à jour nos informations au regard de l'évolution de la situation.

☆
🔖
A+ A-
Partager
📧
📷
📧
📧
📧

Covid-19 : l'OPPBT prépare des recommandations pour aide...

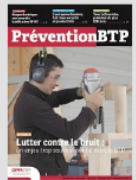
PréventionBTP

En direct

Une réponse immédiate à vos questions sécurité et prévention

▶ Posez votre question

Découvrez le magazine PréventionBTP



Abonnez-vous à la newsletter !

Restez connecté à la prévention en vous inscrivant à notre newsletter et recevez tous les mois en exclusivité toute l'actualité de la prévention dans le BTP.

Votre adresse mail OK